



PRACTICE ABSTRACT No 5

Keywords

Biodiversité, grandes cultures, mesures agroenvironnementales, bandes fleuries, insectes pollinisateurs

Mise en œuvre réussie des bandes fleuries

La croissance incontrôlée et le développement indésirable des adventices sur les bandes fleuries peuvent être évités en prenant les mesures suivantes:

Sélection de l'emplacement : Les bandes fleuries ne doivent pas être disposées dans des champs déjà envahis de plantes problématiques.

Sélection des graines: En principe, le mélange de semences et l'emplacement doivent être bien assortis. Les mélanges de nombreuses espèces différentes peuvent mieux s'adapter à différents endroits et conditions météorologiques. Dans la mesure du possible, des semences régionales certifiées doivent être utilisées.

Semis: Pour les mélanges de graines sauvages pérennes, le semis en automne est préférable qu'à celui du printemps. Le lit de semences doit être préparé en chapelure fine, comparable à un semis de céréales. En cas de travail du sol réduit sans labour, les résidus végétaux doivent être bien incorporés au sol. La semence doit être bien mélangée et détenue à plat. Le sol doit être roulé après le semis pour assurer le contact entre les graines et le sol.

Gestion précoce : Certaines herbes ne se développent que lentement et sont donc peu compétitives. Si des plantes indésirables poussent plus vite et menacent le développement de la bande florale, une coupe est recommandée quelques semaines après le semis. Cela peut être répété si nécessaire. La hauteur de coupe doit être choisie avec soin afin de couper au maximum les plantes indésirables et de ne pas nuire aux autres.

Gestion du suivi: Si des plantes indésirables apparaissent, elles doivent être retirées avant le développement des graines. S'il n'y a que quelques plantes, cela devrait se faire de manière sélective. Si possible, les parties de plantes coupées doivent être enlevées. Si la bande fleurie doit être réaménagée, cela doit être fait par sections, afin de maintenir une zone de retrait pour les animaux sauvages.

Author(s)

Amélie Hassels (SRK)
Tanja Brueggemann (SWK)
Christine Hamon (DBV)

Contacts

a.hassels@rheinische-kulturlandschaft.de

brueggemann@kulturlandschaft.nrw

Country/Region

Allemagne

ADDITIONAL INFORMATION

Les bandes fleuries remplissent un certain nombre de fonctions: elles représentent un habitat pour des espèces végétales rares et fournissent de la nourriture et un abri pour des espèces animales, comme les insectes, les oiseaux et les petits mammifères, tout en augmentant la valeur récréative du paysage. Une bande fleurie tend également à être un habitat convenable pour diverses mauvaises herbes des champs, principalement parce qu'aucun pesticide n'est utilisé. Cela peut devenir un problème lorsque les espèces se reproduisent rapidement à travers la dispersion des graines et des racines. Dans les cas extrêmes, la bande florale ne peut plus alors remplir toutes ses autres fonctions bénéfiques. De plus, la propagation des mauvaises herbes dans les parcelles voisines peut représenter un problème si la production consiste en des biens commercialisables de haute qualité, ce qui pourrait affecter négativement l'acceptation de toutes les bandes fleuries. La planification minutieuse d'une bande de fleurs est donc importante et commence avant même le semis.



Bande florale établie © T. Brüggemann



Travaux de préparation avant le semis © T.Brüggemann

ABOUT CONTRACTS2.0

Octobre 2020

Contracts2.0 aims to develop innovative contract-based solutions, which increase the motivation for farmers and land managers to produce more environmental public goods and allow them to reconcile the profitability of their farms with sustainability objectives. To do so, 28 research and practice partners closely cooperate to co-design and evaluate the novel contracts. Lessons learned from successfully tested contracts will also provide support for policy makers on local, national and EU-Level.

 www.project-contracts20.eu
 [contracts2_0](https://twitter.com/contracts2_0)
 contact@project-contracts20.eu

Research partners



Action partners



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 research and innovation programme under grant agreement No. 818190.

Tous les résumés de pratique préparés par le projet contracts2.0 peuvent être trouvés ici :

<https://www.project-contracts20.eu/publications/en-bref/> & <https://ec.europa.eu/eip/agriculture/en/search/site/contracts2.0>